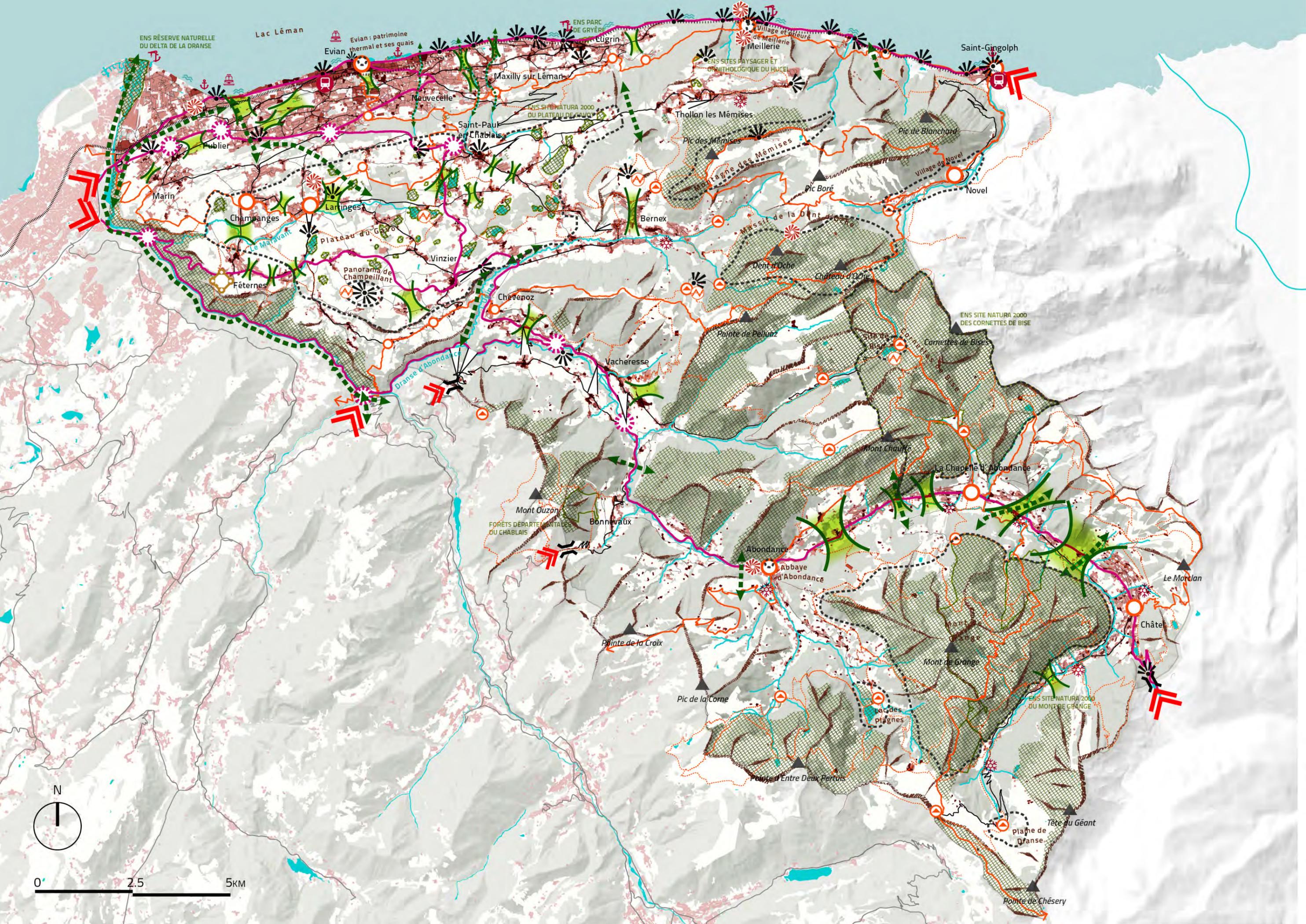




# Fiche communale **PUBLIER**

SEPTEMBRE 2023



ENS RÉSERVE NATURELLE DU DELTA DE LA DRANSE

Lac Léman

Evian : patrimoine thermal et ses quais

ENS PARC DE GRÛYÈRE

ENS SITES PAYSAGER ET ORNITHOLOGIQUE DU HUCÉL

Saint-Gingolph

Maxilly sur Léman

Thollon les Mémises

Pic de Blanchard

Publier

Saint-Paul en Chablais

Pic des Mémises

Village de Novel

Marin

Champanges

Plateau du Géro

Vinzier

Bernex

Pic Boré

Novel

Féternes

Panorama de Champeillant

Chévenoz

Dent d'Oche

Château d'Oche

ENS SITE NATURA 2000 DES CORNETTES DE BISE

Le Maravant

Dranse d'Abondance

Vacheresse

Pointe de Pelluz

Massif de la Dent

Cornettes de Bises

Mont Ouzon

Bonnevaux

Abondance

Mont Chauve

La Chapelle d'Abondance

Le Mordan

Abbaye d'Abondance

Pointe de la Croix

Pic de la Corne

Mont de Grange

ENS SITE NATURA 2000 DU MONT DE GRANGE

Châtel

Lac des piâgnes

Pointe d'Entre Deux Pertuis

plaine de Dranse

Tête du Géant

Pointe de Chésery



0 2.5 5KM

## GESTION DES PAYSAGES URBAINS ET NATURELS

-  **Mont** Emblème paysager
-  Point de vue remarquable majeur
-  Ligne de crête majeure (front paysager)
-  Corridor écologique (SCOT/corridor urbain)
-  Réservoir de biodiversité (Natura 2000, RNN, ZNIEFF I)
-  Espace Naturel Sensible
-  Cours d'eau, lac et zones humides
-  Continuum forestier (feuillus/conifères)
-  Espace agricole
-  Enveloppe urbaine à densifier en priorité dans le respect du patrimoine
-  Bâti ancien (ant. 1960 / ant. 1860) secteur de vigilance particulière
-  Coupure verte
-  Perception silhouette villageoise depuis un axe routier

## ACCUEIL ET MOBILITÉ

-  Domaine skiable - Front de neige ou remontée mécanique
-  Activité lacustre (plage principale)
-  Port (plaisance / activités)
-  Itinéraire de randonnée majeur (GR5, GRP, PDIPR)
-  Interface urbaine avec les circuits de randonnées (centre et bourg / hameau)
-  Départ principal de randonnée
-  Géosite (Géoparc du Chablais)
-  Principaux itinéraires d'accès au territoire à mettre en valeur
-  Carrefour stratégique
-  Gare en fonctionnement
-  Voie ferrée (tronçon en fonctionnement et tronçon à réactiver)
-  Col routier
-  Entrée de territoire
-  Site Patrimonial Remarquable
-  Site classé ou inscrit

**Préserver et valoriser les grands paysages naturels emblématiques**

- > Inventorier et caractériser les ensembles ou éléments de paysage
- > Préserver et valoriser les cônes de vue en direction de ces ensembles ou éléments de paysage
- > Préserver et valoriser les espaces écologiquement sensibles
- > Maintenir les paysages ouverts et lutter contre l'enrichissement

**Valoriser la gestion de l'espace agricole et forestier, socle du paysage**

- > Préserver et valoriser les pratiques et formes agricoles traditionnelles
- > Préserver les figures « caractéristiques » et les modes de faire-valoir agricoles
- > Sensibiliser les principaux acteurs du territoire rural
- > Protéger les terres agricoles et accompagner une diversification des pratiques
- > Maintenir le potentiel et la fonctionnalité du foncier agricole
- > Valoriser les productions agricoles locales et promouvoir leurs spécificités
- > Intégrer les nouveaux bâtiments de production agricole
- > Intégrer la notion de biodiversité dans la gestion forestière
- > Développer et diversifier la filière bois (diversification des productions)

**Améliorer la qualité des franges urbaines et accompagner la mutation du territoire**

- > Favoriser des espaces agricoles de transition entre tissu urbain et grandes espaces agricoles
- > Limiter le développement linéaire en entrée de ville
- > Adapter le développement urbain en fonction du type de villes/villages
- > Accompagner la mutation/densification dans les secteurs les plus denses par la trame éco-paysagère
- > Conserver le caractère rural
- > Conserver la structure en villages-hameaux
- > Valoriser les centres bourgs et hameaux historiques par la qualité du traitement de leurs espaces publics et de leurs abords
- > Amorcer une dynamique de requalification des quartiers pavillonnaires existants

**Veiller à la qualité des constructions et leurs abords (implantation – orientation – limite) et intégrer les nouvelles constructions au contexte urbain et paysager**

- > Assurer une qualité paysagère et urbaine aux nouveaux secteurs d'habitat
- > Assurer une qualité architecturale aux nouveaux secteurs bâtis
- > Amorcer la requalification des zones d'activités existantes

**Adapter le territoire aux enjeux de demain (transition énergétique, ZAN...)**

- > Intégrer les paysages de la transition énergétique
- > Valoriser la Trame Verte et Bleue et lutter contre la fragmentation du territoire et la perte de biodiversité

**Développer un accueil touristique fondé sur la qualité du cadre de vie et le patrimoine**

- > Améliorer l'intégration paysagère des installations touristiques existantes et à venir
- > Valoriser les ensembles et sites paysagers emblématiques à l'échelle du PAH
- > Poursuivre la mise en valeur des sites remarquables et des parcours de découverte

**Améliorer et valoriser les axes de déplacement et modes de découverte du territoire**

- > Préserver, valoriser le vocabulaire patrimonial lié aux routes
- > Développer une approche paysagère dans l'aménagement des routes et promouvoir certains itinéraires de découverte
- > Valoriser les itinéraires de découverte du territoire
- > Mettre en place des itinéraires de découverte thématiques du territoire PAH
- > Valoriser les modes de découverte liés aux anciennes voies ferrées
- > Préserver et valoriser les points de vue depuis ces axes de déplacement
- > Développer un maillage de déplacement doux en lien avec les centres vill(ag)es

**Améliorer et valoriser les infrastructures (zones d'activités, routes, voie ferrée...) du territoire**

- > Gérer le paysage des routes et la sécurisation routière en lien avec un vocabulaire d'aménagement adapté à la qualité des sites et espaces traversés
- > Accompagner, structurer et renforcer la transition mode doux et transport en commun du territoire
- > Valoriser les gares et voies ferrées, existantes et en projet, comme vecteur de découverte du territoire
- > Assurer une qualité urbaine et paysagère aux zones d'activités et zones commerciales
- > Maîtriser l'implantation des panneaux publicitaires, enseignes et pré-enseignes

**Reconquérir et valoriser les espaces publics**

- > Apaiser, valoriser les traversées de villages et bourgs
- > Améliorer la gestion du stationnement à l'échelle des bourgs et villages
- > Valoriser le maillage mode doux
- > Préserver et valoriser le petit patrimoine en lien avec les espaces publics

**Valoriser les matériaux et savoir-faire locaux**

- > Privilégier les ressources et matériaux locaux, pour les constructions, les bâtiments, les espaces publics...
- > Garantir la transmission des savoir-faire



**Enjeux urbains et paysagers****Secteur à la sensibilité urbaine et paysagère forte : densification à éviter ou encadrer strictement :**

 Secteur d'intérêt patrimonial, architectural et urbain à préserver et valoriser, réhabilitation et restauration à encadrer dans le respect du tissu urbain et de l'architecture

 Enveloppe urbaine historique (antérieure à 1860)

 Enveloppe urbaine ancienne (1860 à 1960)

**Secteur à privilégier pour mener un projet de densification**

 Secteur de densification potentielle dans le respect des enjeux patrimoniaux

**Préserver et valoriser les sites d'intérêt identifiés :**

 architecture d'intérêt patrimonial

 petit patrimoine

 site paysager

 Préserver strictement les franges patrimoniales (implantation bâtie, façade, ceintures jardinées)

 Préserver et conforter les espaces agricoles à proximité des espaces urbanisés

 Maintenir des coupures vertes structurantes au sein de la trame bâtie et définir et dessiner des limites strictes à l'urbanisation

 Préserver les vergers, figure caractéristique du paysage

 Préserver les jardins et espaces libres au sein de la trame urbaine

 Valoriser les sites paysagers

 Améliorer la qualité des espaces publics stratégiques : proposition d'un périmètre de réflexion

 Traiter les accotements et surlargeurs le long des axes routiers, comme des haltes potentielles pour mettre en scène le paysage

 Requalifier les entrées de ville en considérant leur rôle dans la découverte et la valorisation du territoire

 Secteur de projet ciblé par la commune

 Secteur de développement ciblé par la commune (OAP)

 Résorber les points noirs identifiés

**Enjeux d'accueil et de découverte du territoire**

 Préserver et valoriser les secteurs d'intérêt paysager

 Veiller à la qualité des espaces perçus depuis les points de vue majeurs

**Enjeux agricoles et écologiques**

 Espace naturel remarquable (ZNIEFF type1, Natura 2000)

 Valoriser la biodiversité du territoire en préservant les espaces naturels majeurs (Réserve Naturelle Nationale, Natura 2000, ZNIEFF de type I)

 Lutter contre la fragmentation du territoire en maintenant les corridors écologiques identifiés par le SCOT

Maintenir le potentiel et la fonctionnalité du foncier agricole :

 Espace agricole potentiellement fragile (espace à vocation agricole non référencé au RPG agricole)

 Exploitation agricole

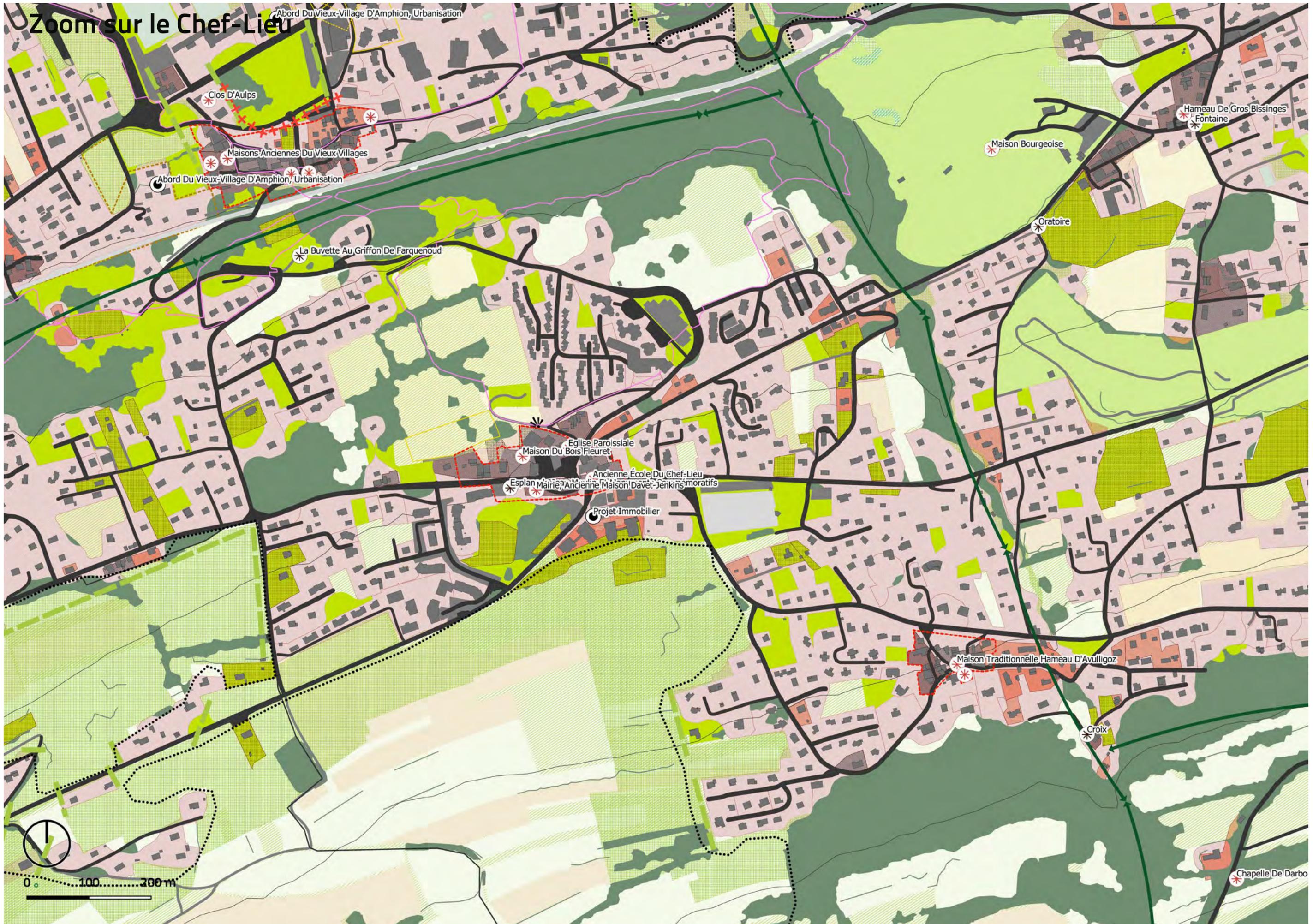
**Occupation du sol :**

 Enveloppe urbaine antérieure à 1860

 Enveloppe urbaine ancienne (1860 à 1960)

 Enveloppe urbaine post 1960

# Zoom sur le Chef-Lieu



Abord Du Vieux-Village D'Amphion, Urbanisation

Clos D'Aulps

Maisons Anciennes Du Vieux Villages

Abord Du Vieux-Village D'Amphion, Urbanisation

La Buvette Au Griffon De Farquenoud

Eglise Paroissiale  
Maison Du Bois Fleuret

Ancienne École Du Chef-Lieu  
Esplan Mairie, Ancienne Maison Davet-Jenkins moratifs

Projet Immobilier

Maison Bourgeoise

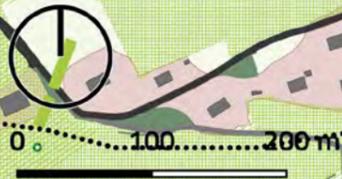
Oratoire

Hameau De Gros Bissinges  
Fontaine

Maison Traditionnelle Hameau D'Avulligoz

Croix

Chapelle De Darbo



**Enjeux urbains et paysagers**

**Secteur à la sensibilité urbaine et paysagère forte : densification à éviter ou encadrer strictement :**

 Secteur d'intérêt patrimonial, architectural et urbain à préserver et valoriser, réhabilitation et restauration à encadrer dans le respect du tissu urbain et de l'architecture

 Enveloppe urbaine historique (antérieure à 1860)

 Enveloppe urbaine ancienne (1860 à 1960)

**Secteur à privilégier pour mener un projet de densification**

 Secteur de densification potentielle dans le respect des enjeux patrimoniaux

**Préserver et valoriser les sites d'intérêts identifiés :**

 architecture d'intérêt patrimonial

 petit patrimoine

 Préserver strictement les franges patrimoniales (implantation bâtie, façade, ceintures jardinées)

 Préserver et conforter les espaces agricoles à proximité des espaces urbanisés

 Maintenir des coupures vertes structurantes au sein de la trame bâtie

 et définir et dessiner des limites strictes à l'urbanisation

 Préserver les vergers, figure caractéristique du paysage

 Préserver les jardins et espaces libres au sein de la trame urbaine

 Valoriser les sites paysagers

 Secteur de projet ciblé par la commune

 Secteur de développement ciblé par la commune (OAP)

 Résorber les points noirs identifiés

**Enjeux d'accueil et de découverte du territoire**

 Préserver et valoriser les secteurs d'intérêt paysager

 Veiller à la qualité des espaces perçus depuis les points de vue majeurs

**Enjeux agricoles et écologiques**

 Lutter contre la fragmentation du territoire en maintenant les corridors écologiques identifiés par le SCOT

Maintenir le potentiel et la fonctionnalité du foncier agricole :

 Espace agricole potentiellement fragile (espace à vocation agricole non référencé au RPG agricole)

 Exploitation agricole

**Occupation du sol :**

 Bâtiment

 Enveloppe urbaine antérieure à 1860

 Enveloppe urbaine ancienne (1860 à 1960)

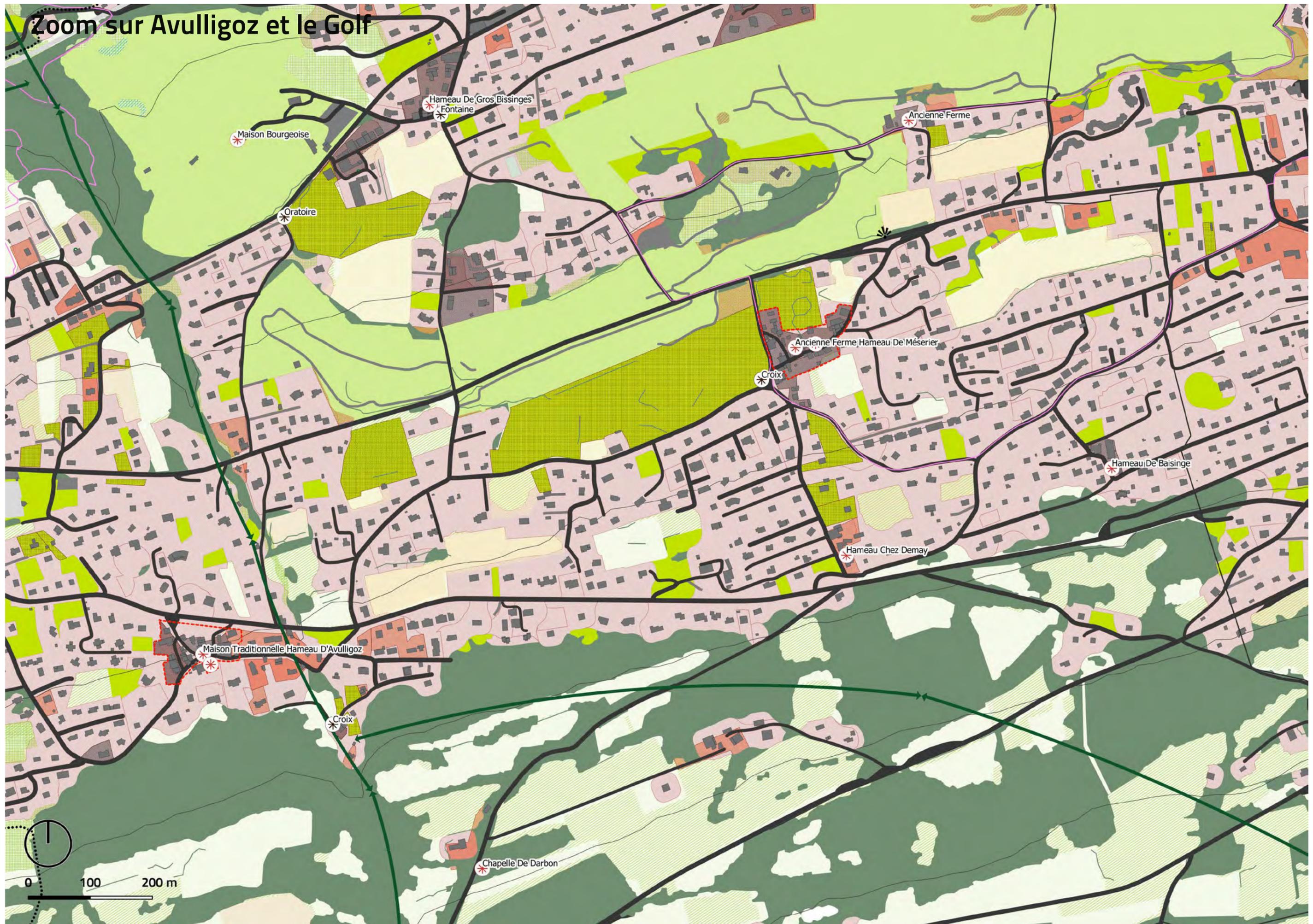
 Enveloppe urbaine post 1960

 Prairies et alpages

 Cultures

 Vignes

# Zoom sur Avulligoz et le Golf



Maison Bourgeoise

Hameau De Gros Bissinges Fontaine

Ancienne Ferme

Oratoire

Ancienne Ferme, Hameau De Mésurier

Croix

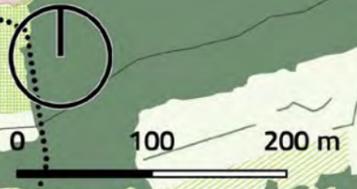
Hameau De Baisinge

Hameau Chez Demay

Maison Traditionnelle Hameau D'Avulligoz

Croix

Chapelle De Darbon



**Enjeux urbains et paysagers**

**Secteur à la sensibilité urbaine et paysagère forte : densification à éviter ou encadrer strictement :**

 Secteur d'intérêt patrimonial, architectural et urbain à préserver et valoriser, réhabilitation et restauration à encadrer dans le respect du tissu urbain et de l'architecture

 Enveloppe urbaine historique (antérieure à 1860)

 Enveloppe urbaine ancienne (1860 à 1960)

**Préserver et valoriser les sites d'intérêts identifiés :**

 architecture d'intérêt patrimonial

 petit patrimoine

 Préserver et conforter les espaces agricoles à proximité des espaces urbanisés

 Maintenir des coupures vertes structurantes au sein de la trame bâtie

 Préserver les vergers, figure caractéristique du paysage

 Préserver les jardins et espaces libres au sein de la trame urbaine

 Valoriser les sites paysagers

**Enjeux d'accueil et de découverte du territoire**

 Préserver et valoriser les secteurs d'intérêt paysager

 Veiller à la qualité des espaces perçus depuis les points de vue majeurs

**Enjeux agricoles et écologiques**

 Lutter contre la fragmentation du territoire en maintenant les corridors écologiques identifiés par le SCOT

Maintenir le potentiel et la fonctionnalité du foncier agricole :

 Espace agricole potentiellement fragile (espace à vocation agricole non référencé au RPG agricole)

 Exploitation agricole

**Occupation du sol :**

 Bâtiment

 Enveloppe urbaine antérieure à 1860

 Enveloppe urbaine ancienne (1860 à 1960)

 Enveloppe urbaine post 1960

 Prairies et alpages

 Cultures

# Zoom sur Amphion et les villas de Villégiature



**Enjeux urbains et paysagers**

**Secteur à la sensibilité urbaine et paysagère forte : densification à éviter ou encadrer strictement :**

 Secteur d'intérêt patrimonial, architectural et urbain à préserver et valoriser, réhabilitation et restauration à encadrer dans le respect du tissu urbain et de l'architecture

 Enveloppe urbaine historique (antérieure à 1860)

 Enveloppe urbaine ancienne (1860 à 1960)

**Secteur à privilégier pour mener un projet de densification**

 Secteur de densification potentielle dans le respect des enjeux patrimoniaux

**Préserver et valoriser les sites d'intérêts identifiés :**

 architecture d'intérêt patrimonial

 petit patrimoine

 site paysager

 Préserver strictement les franges patrimoniales (implantation bâtie, façade, ceintures jardinées)

 Préserver et conforter les espaces agricoles à proximité des espaces urbanisés

 Maintenir des coupures vertes structurantes au sein de la trame bâtie

 et définir et dessiner des limites strictes à l'urbanisation

 Préserver les jardins et espaces libres au sein de la trame urbaine

 Valoriser les sites paysagers

 Améliorer la qualité des espaces publics stratégiques : proposition d'un périmètre de réflexion

 Traiter les accotements et surlargeurs le long des axes routiers, comme des haltes potentielles pour mettre en scène le paysage

 Secteur de projet ciblé par la commune

**Enjeux d'accueil et de découverte du territoire**

 Préserver et valoriser les secteurs d'intérêt paysager

 Veiller à la qualité des espaces perçus depuis les points de vue majeurs

**Enjeux agricoles et écologiques**

 Lutter contre la fragmentation du territoire en maintenant les corridors écologiques identifiés par le SCOT

Maintenir le potentiel et la fonctionnalité du foncier agricole :

 Espace agricole potentiellement fragile (espace à vocation agricole non référencé au RPG agricole)

 Exploitation agricole

**Occupation du sol :**

 Bâtiment

 Enveloppe urbaine antérieure à 1860

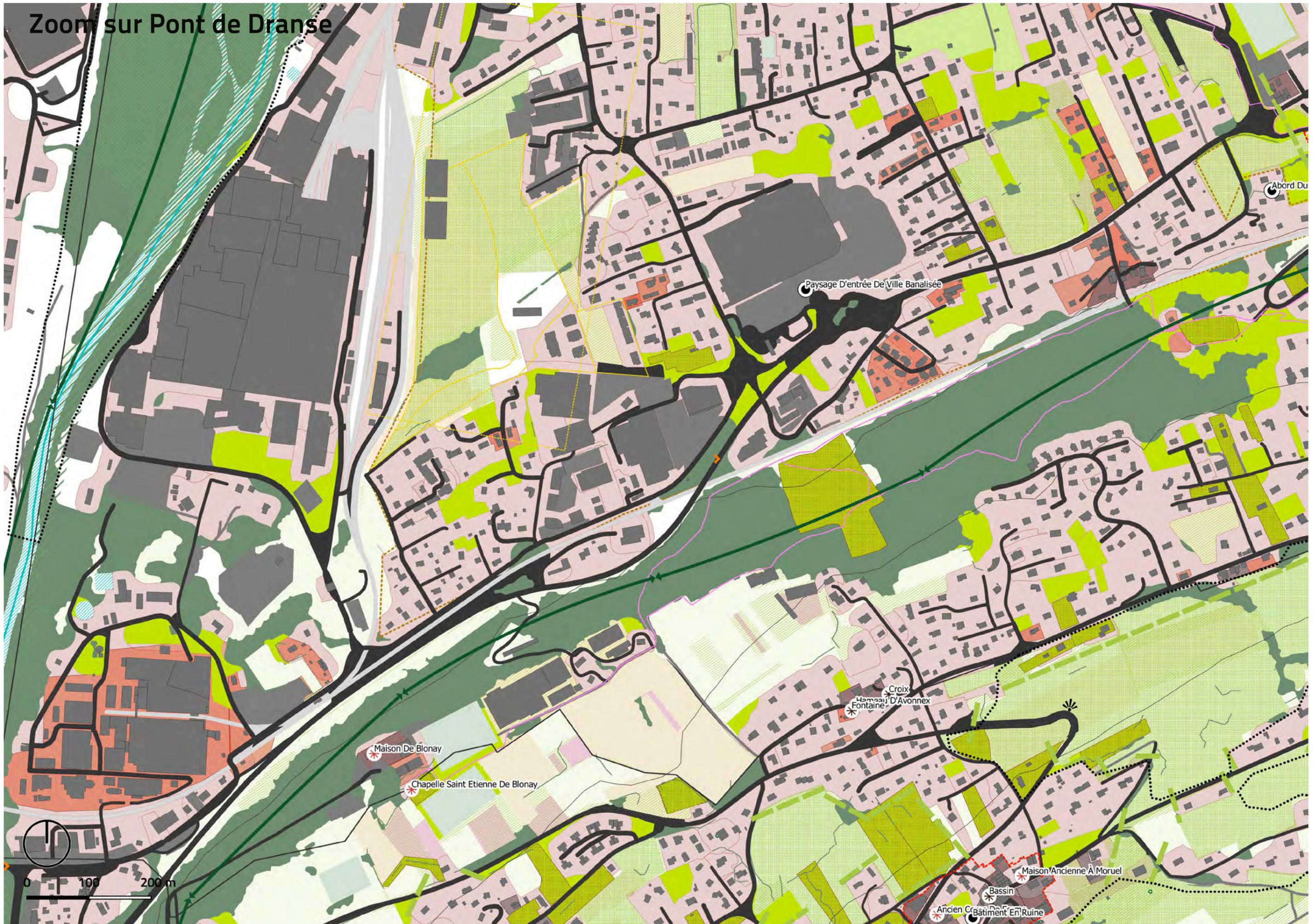
 Enveloppe urbaine ancienne (1860 à 1960)

 Enveloppe urbaine post 1960

 Prairies et alpages

 Cultures

# Zoom sur Pont de Dranse



**Enjeux urbains et paysagers**

**Secteur à la sensibilité urbaine et paysagère forte : densification à éviter ou encadrer strictement :**

 Secteur d'intérêt patrimonial, architectural et urbain à préserver et valoriser, réhabilitation et restauration à encadrer dans le respect du tissu urbain et de l'architecture

 Enveloppe urbaine historique (antérieure à 1860)

 Enveloppe urbaine ancienne (1860 à 1960)

**Secteur à privilégier pour mener un projet de densification**

 Secteur de densification potentielle dans le respect des enjeux patrimoniaux

**Préserver et valoriser les sites d'intérêts identifiés :**

 architecture d'intérêt patrimonial

 petit patrimoine

 Maintenir des coupures vertes structurantes au sein de la trame bâtie

 et définir et dessiner des limites strictes à l'urbanisation

 Préserver les jardins et espaces libres au sein de la trame urbaine

 Valoriser les sites paysagers

 Requalifier les entrées de ville en considérant leur rôle dans la découverte et la valorisation du territoire

 Secteur de projet ciblé par la commune

 Résorber les points noirs identifiés

 Monument historique

**Enjeux d'accueil et de découverte du territoire**

 Préserver et valoriser les secteurs d'intérêt paysager

 Veiller à la qualité des espaces perçus depuis les points de vue majeurs

**Enjeux agricoles et écologiques**

 Valoriser la biodiversité du territoire en préservant les espaces naturels majeurs (Réserve Naturelle Nationale, Natura 2000, ZNIEFF de type I)

 Lutter contre la fragmentation du territoire en maintenant les corridors écologiques identifiés par le SCOT

Maintenir le potentiel et la fonctionnalité du foncier agricole :

 Espace agricole potentiellement fragile (espace à vocation agricole non référencé au RPG agricole)

 Exploitation agricole

**Occupation du sol :**

 Bâtiment

 Enveloppe urbaine antérieure à 1860

 Enveloppe urbaine ancienne (1860 à 1960)

 Enveloppe urbaine post 1960

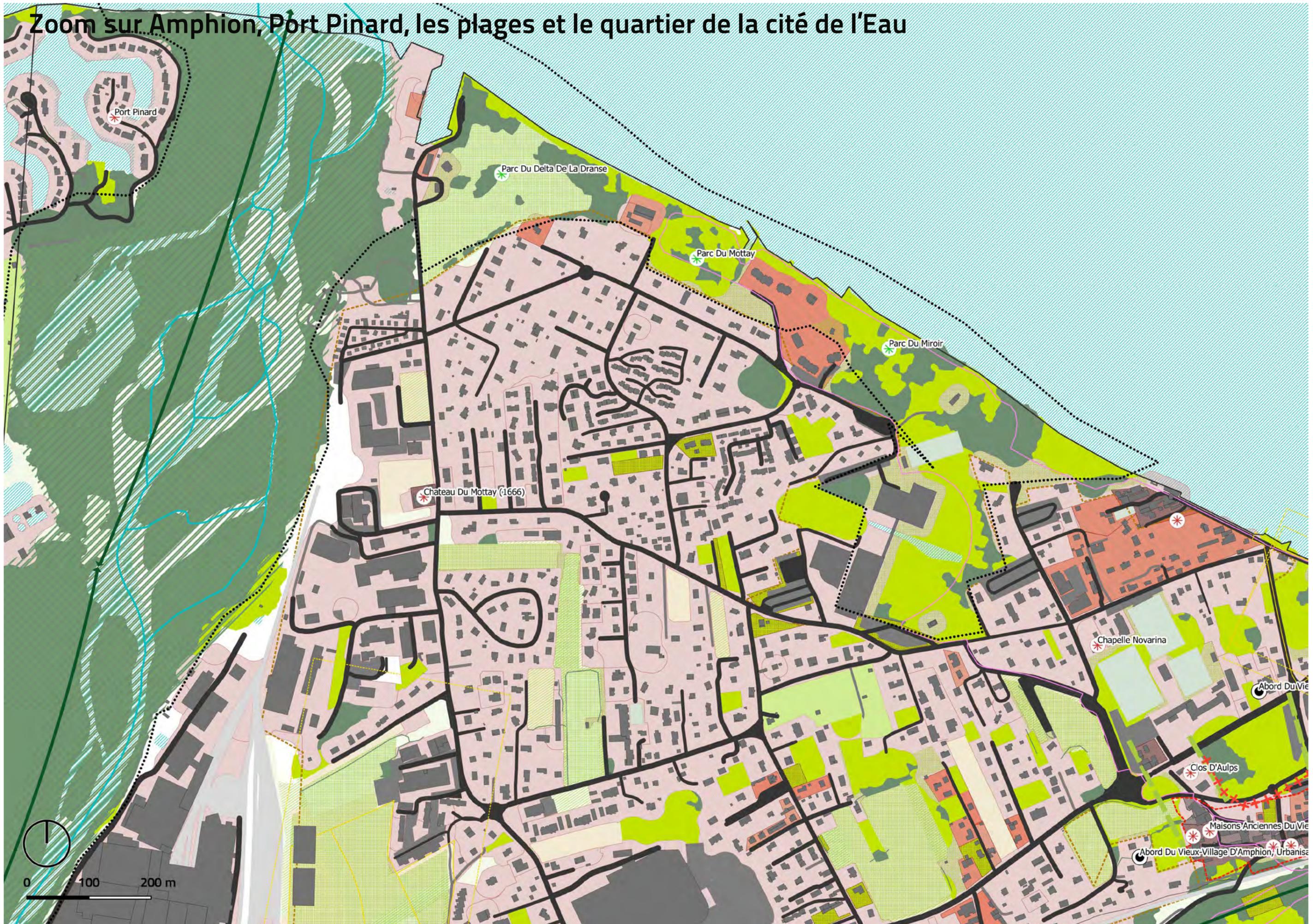
 Prairies et alpages

 Cultures

 Vignes

 Fruits, fleurs, légumes

# Zoom sur Amphion, Port Pinard, les plages et le quartier de la cité de l'Eau



**Enjeux urbains et paysagers**

**Secteur à la sensibilité urbaine et paysagère forte : densification à éviter ou encadrer strictement :**

-  Secteur d'intérêt patrimonial, architectural et urbain à préserver et valoriser, réhabilitation et restauration à encadrer dans le respect du tissu urbain et de l'architecture
-  Enveloppe urbaine historique (antérieure à 1860)
-  Enveloppe urbaine ancienne (1860 à 1960)

**Secteur à privilégier pour mener un projet de densification**

-  Secteur de densification potentielle dans le respect des enjeux patrimoniaux

**Préserver et valoriser les sites d'intérêts identifiés :**

-  architecture d'intérêt patrimonial
-  site paysager
-  Préserver strictement les franges patrimoniales (implantation bâtie, façade, ceintures jardinées)
-  Maintenir des coupures vertes structurantes au sein de la trame bâtie
-  et définir et dessiner des limites strictes à l'urbanisation
-  Préserver les jardins et espaces libres au sein de la trame urbaine
-  Valoriser les sites paysagers
-  Secteur de projet ciblé par la commune
-  Résorber les points noirs identifiés

**Enjeux d'accueil et de découverte du territoire**

-  Préserver et valoriser les secteurs d'intérêt paysager

**Enjeux agricoles et écologiques**

-  Valoriser la biodiversité du territoire en préservant les espaces naturels majeurs (Réserve Naturelle Nationale, Natura 2000, ZNIEFF de type I)
-  Lutter contre la fragmentation du territoire en maintenant les corridors écologiques identifiés par le SCOT
- Maintenir le potentiel et la fonctionnalité du foncier agricole :
-  Espace agricole potentiellement fragile (espace à vocation agricole non référencé au RPG agricole)

**Occupation du sol :**

-  Bâtiment
-  Enveloppe urbaine antérieure à 1860
-  Enveloppe urbaine ancienne (1860 à 1960)
-  Enveloppe urbaine post 1960
-  Prairies et alpages
-  Cultures
-  Fruits, fleurs, légumes

## Préserver et valoriser les structures urbaines/paysagères du chef-lieu et des hameaux : villages de pêcheur

### ■ Identification des contours / délimitations

Sélection de niveau 1 : *Chef-Lieu ; Amphion les Bains*

Sélection de niveau 2 : *les rives du Lac avec le développement de la villégiature encore assez préservées*

Autres sites éventuels : *Chez Demay, Meserier*

### ■ Limiter l'étalement urbain

> Nombreuses extensions pavillonnaires qui brouillent la lisibilité des hameaux

> Maintenir les espaces boisés et végétalisés

> Inconstructibilité malgré la forte pression foncière

> Développer de nouvelles formes urbaines pour répondre au défi de la densification tout en valorisant les paysages et les patrimoines

> Qualifier les vastes secteurs pavillonnaires d'Amphion – Mottay qui participent fortement à la standardisation de ce secteur du bord du lac. Qualifier les espaces publics, s'inspirer du travail mené autour de la Cité de l'Eau.

### ■ Valoriser les silhouettes : villas au bord du Lac, clocher au chef-lieu ; parcs

> Dégagements des vues majeures

> Echelle des nouvelles constructions

### ■ Valoriser / qualifier les paysages d'activités

> Requalifier les secteurs commerciaux et artisanaux en entrée de ville et de territoire : grande nappe d'enrobé ; premier plan banalisé par les stationnements, publicités et enseignes ; absence d'échelle du piéton ; vocabulaire de zone périphérique... qui banalisent les paysages. Premiers éléments perçus de Publier et la CCPEVA.

### Priorité 3/3

- Échelle de l'enjeu 2/2
- Nécessité au regard de l'état actuel 2/2
- Polyvalence de l'action 2/2

### + Actions & outils :

#### Axe 1 : préserver et adapter les paysages habités

1.1 Préserver et valoriser les structures urbaines/paysagères des chefs-lieux et hameaux historiques

1.2 Améliorer la qualité des franges urbaines et tendre vers l'objectif ZAN

1.2bis Accompagner la mutation du territoire et tendre vers l'objectif ZAN

#### Axe 3 : pérenniser et valoriser les paysages agricoles et naturels

3.1 Valoriser la gestion de l'espace agricole et forestier, socle du paysage

3.2 Préserver et valoriser les grands paysages naturels emblématiques

#### Axe 5 : adapter le territoire aux enjeux de demain

5.2 Valoriser la trame verte et bleue du territoire et les bénéfices associés

### + Cahiers illustrés de références et préconisations :

- Petits collectifs et hameaux historiques
- Conduite de projet
- Soutènements
- Limites et clôtures
- Entretien des alpages et des terres agricoles

## Maintenir espaces de respiration / espaces agricoles au cœur du tissu ancien

### ■ Identification des jardins et des parcs

> Maintien de ces espaces végétalisés en surface non constructible

> Maintien strict des grands espaces agro-naturels encore présents : *coteau au sud du chef-lieu, Darbon, chemin des Rosaires et jardins communaux* : Fixer des limites strictes à l'urbanisation

> Maintien du caractère fortement végétalisé du golf, proscrire le développement des constructions en son sein

> Conserver le caractère ouvert des limites du golf qui participe à la création d'un grand paysage jardiné

> Protéger les arbres et ensembles arborés remarquables

### ■ Valorisation du petit patrimoine d'accompagnement : murs, bassins,

> Identifier et recenser ces éléments de petit patrimoine

### Priorité 2/3

- Échelle de l'enjeu 1/2
- Nécessité au regard de l'état actuel 2/2
- Polyvalence de l'action 2/2

### + Actions & outils :

#### Axe 1 : préserver et adapter les paysages habités

1.2bis Accompagner la mutation du territoire et tendre vers l'objectif ZAN

1.3 Maintenir des espaces de respiration / espaces agricoles au cœur des tissus anciens

### + Cahiers illustrés de références et préconisations :

- Formes et palette végétales
- Espaces publics des hameaux
- Usages et occupations de l'espace public
- Soutènements
- Limites et clôtures

## Valoriser les cheminements communaux et points de vue, simplifier les flux

### ▪ Maintien et mise à jour des parcours de découverte du patrimoine

- > Mise à jour et mise en cohérence de la signalétique
- > Mettre en scène la RD1005 en valorisant les accotements (potentiel arrêt - belvédère), réduire le caractère routier de la route et trouver une cohérence de traitement aux rives du Lac (à l'échelle de la CCPEVA voire du Chablais). *Publier marque l'entrée d'une séquence villégiature/thermalisme de la RD1005, et le début de la route en bord du lac. Situation remarquable à partir d'Amphion, notamment le long de la plage, puis séquence très arborée jusqu'à Evian avec des arbres majestueux* ; il convient de préserver ces caractéristiques et de les valoriser

### ▪ Retrouver les chemins anciens

- > Se référer aux cadastres anciens pour retrouver les emplacements des chemins anciens, privilégier les cheminements piétons
- > Conforter le maillage piéton et modes doux entre les grandes composantes paysagères : *delta de la Dranse, parc du Delta de la Dranse, plage du bord du lac, cité de l'eau, vieux village d'Amphion, Parc de la Source, jardins communaux, parc de la Mairie*. Adapter la signalétique, connecter ces espaces aux autres boucles (enjeu intercommunal), valoriser les connexions est/ouest (via le parc Maxima, le Golf...)

### ▪ Amélioration du partage des espaces

- > Forte présence de la voiture à réduire (flux transfrontaliers importants, stationnements,...)
- > Renforcer les itinéraires modes doux et l'offre de transports en commun : pôle multimodal, voies et infrastructures cyclables, port, etc.

### Priorité 3/3

- Échelle de l'enjeu 2/2
- Nécessité au regard de l'état actuel 2/2
- Polyvalence de l'action 2/2

### + Actions & outils :

**Axe 3 : pérenniser et valoriser les paysages agricoles et naturels**  
3.2 Préserver et valoriser les grands paysages naturels emblématiques

### **Axe 4 : diversifier et enrichir les paysages touristiques et de découverte**

4.1 Développer un accueil touristique fondé sur la qualité du cadre de vie et le patrimoine  
4.2 Améliorer et valoriser les axes de déplacement et modes de découverte du territoire

### + Cahiers illustrés de références et préconisations :

- Usages et occupation de l'espace public et de la voirie
- Routes et espaces d'accueil

## Maintenir et améliorer la qualité des espaces publics et valoriser la place du piéton

### ▪ Sélectionner les espaces publics majeurs

*Parvis et parc de la mairie  
Abords de l'église et Place du 8 mai 1945  
Traversée de chef-lieu (D61)  
Rives du Lac*

### ▪ (Re)-composition des espaces :

- > Cohérence de chaque espace : composition globale
- > Intégration/valorisation des attributs de ces espaces : édifice patrimonial, croix, lavoir, oratoire, arbres, murs clôtures, etc.
- > Intégration mesurée du mobilier urbain, de la signalétique et des stationnements

### ▪ Traitement des revêtements :

- > Diminution des revêtements imperméables (bitume)
- > Intégration de la végétation

### Priorité 2/3

- Échelle de l'enjeu 1/2
- Nécessité au regard de l'état actuel 1/2
- Polyvalence de l'action 2/2

### + Actions & outils :

**Axe 1 : préserver et adapter les paysages habités**  
1.4 Reconquérir et valoriser les espaces publics / améliorer la qualité des espaces publics et valoriser la place du piéton

### **Axe 2 : adoucir les paysages d'activités et de mobilité**

2.1 Améliorer et valoriser les infrastructures (zones d'activités, routes...) du territoire

### + Cahiers illustrés de références et préconisations :

- Usages et occupations de l'espace public et de la voirie
- Espaces publics des hameaux
- Traitement de sol et matériaux
- Formes et palette végétales
- Rez-de-chaussée d'activités

### Valoriser le patrimoine architectural majeur

#### ■ Identification du patrimoine majeur

- > Patrimoine religieux
- > Patrimoine public
- > Patrimoine villégiature et lacustre
- > Fermes et éléments du patrimoine rural
- > « petit patrimoine »

#### ■ Restauration qualitative

- > Préserver les ouvrages existants de qualité : composition, enduits anciens, décors peints, bardages et rives, menuiseries et ferronneries anciennes, couvertures, ...
- > Respecter la typologie des édifices et les compositions de façade lors des transformations : ordonnancement par niveaux, proportion et répartition des percements, ...
- > Privilégier les matériaux naturels et locaux : chaux naturelle, pierres, bois, fer, ...
- > Proscrire les menuiseries PVC, les volets roulants en saillie

#### ■ Présentation et qualité des abords du patrimoine identifié

- > Libérer les abords immédiats de ce qui pourrait entraver la mise en valeur (mobilier urbain, ouvrages techniques...)
- > Aménager sobrement les abords pour révéler l'élément patrimonial

#### ■ Réhabilitation énergétique

- > Identifier au préalable les qualités patrimoniales à ne pas altérer (parements, modénatures, ouvrages de second oeuvre..) et les qualités intrinsèques énergétiques (orientations, matériaux, inertie, ventilations, ...)
- > Proposer bouquet de travaux adaptés au patrimoine et aux qualités des édifices
- > Intégrer l'isolation à l'intérieur des volumes existants pour limiter son impact

#### Priorité 2/3

- Échelle de l'enjeu 1/2
- Nécessité au regard de l'état actuel 2/2
- Polyvalence de l'action 1/2



#### Actions & outils :

##### Axe 1 : préserver et adapter les paysages habités

- 1.5 Valoriser le patrimoine architectural
- 1.6 Valoriser les matériaux et savoir-faire locaux



#### Cahiers illustrés de références et préconisations :

- Réaffectation des édifices abandonnés
- Développement durable et performance énergétique
- Éléments de second oeuvre
- Conduite de projet
- Limites et clôtures

### Intégrer les nouvelles constructions au contexte urbain et paysager (1/2)

#### ■ Intégrer les constructions aux rives et à la pente

- > Composition ordonnée et prenant en compte le paysage dans son ensemble (construction très visible due aux vues dégagées)
- > Ordonnancement des façades sur et vers le lac comme des façades amonts
- > Limiter les déblais/remblais, notamment sur les voies d'accès.

#### ■ Concevoir des volumes simples, dans l'esprit de l'existant :

- > Éviter les architectures banalisantes sans rapport avec le territoire
- > Echelle importante en relation avec l'environnement bâti
- > Toitures à pente sur les bâtiments principaux
- > Soubassements
- > Balcons
- > Sobriété des ouvrages menuisés et de ferronneries : galeries, garde-corps, débords de toiture, etc.
- > Teintes générales en accord avec l'existant : toitures, enduits, menuiseries

#### Priorité 3/3

- Échelle de l'enjeu 1/2
- Nécessité au regard de l'état actuel 2/2
- Polyvalence de l'action 2/2



#### Actions & outils :

##### Axe 1 : préserver et adapter les paysages habités

- 1.7 veiller à la qualité des constructions et de leurs abords (implantation – orientation – limites) / intégrer les nouvelles constructions au contexte urbain et paysager

##### Axe 2 : adoucir les paysages d'activités et de mobilité

- 2.1 améliorer et valoriser les infrastructures (zones d'activités, routes...) du territoire

##### Axe 5 : adapter le territoire aux enjeux de demain

- 5.1 Transition énergétique et mobilités actives

## Intégrer les nouvelles constructions au contexte urbain et paysager (2/2)

- **Limiter le recours aux clôtures, sinon exiger un projet de clôture dessiné et qualitatif**
  - > Ferronneries
  - > Murets
  - > Grillages légers, accompagnement végétal
  - > Mise en cohérence avec l'environnement
  
- **Renforcer la présence végétale dans les nouvelles constructions**
  - > Accompagner les projets d'un aménagement paysager
  
- **Intégrer les stationnements aux constructions neuves**
  - > Prévoir des garages, stationnements en sous-sol dans les nouvelles constructions pour désencombrer l'espace public des stationnements et libérer les sols
  - > Projet de stationnement à prévoir (qualité)
  
- **Accompagner la densification dans les hameaux et centre-ancien**
  - > Formes urbaines cohérente avec l'environnement urbain (implantation, volumétrie, ouvertures, matériaux...)
  - > Intégration des problématiques de gestion des stationnements dans des espaces contraints

### + Cahiers illustrés de références et préconisations :

- Petits collectifs et hameaux historiques
- Conduite de projet
- Soutènements
- Limites et clôtures
- Développement durable et performance énergétique
- Bâtiments agricoles

## Améliorer la qualité des éléments liés aux activités commerciales et touristiques

- **Améliorer la qualité des zones d'activité**  
*ZA en bord de Dranse et plaine d'Amphion*
  
- **Améliorer la qualité des pieds d'immeubles**
  - > Devantures
  - > Enseignes
  - > Limiter les pré-enseignes et publicités
  - > Limiter l'impact paysager des stationnements

### Priorité 3/3

- Échelle de l'enjeu 2/2
- Nécessité au regard de l'état actuel 2/2
- Polyvalence de l'action 2/2

### + Actions & outils :

#### Axe 2 : adoucir les paysages d'activités et de mobilité

2.1 Améliorer et valoriser les infrastructures (zones d'activités, routes...) du territoire

#### Axe 4 : diversifier et enrichir les paysages touristiques et de découverte

4.1 Développer un accueil touristique fondé sur la qualité du cadre de vie et le patrimoine  
4.2 Améliorer et valoriser les axes de déplacement et modes de découverte du territoire

### + Cahiers illustrés de références et préconisations :

- Bâtiments agricoles
- Conduite de projet
- Usages et occupations de l'espace public et de la voirie
- Développement durable et performance énergétique

# 2 Schéma communal

## Analyse du document d'urbanisme actuel

COMMUNE	PAYSAGE	FORME URBAINE	PATRIMOINE BÂTI	CRÉATION ARCHITECTURALE
<b>Publier</b> PLU approuvé en 2017 (Auteur G2C Territoires) <b>Loi Littoral</b>	Valorisation des éléments naturels identitaires base de la trame verte et bleue (delta de la Dranse, Léman, etc.) Préservation des espaces agricoles du plateau Maintien des espaces de respiration de la plaine d'Amphion	Affirmation de la ruralité comme fondement de l'identité Renforcement du chef-lieu, du village portuaire comme pôles urbains	Mise en valeur du patrimoine bâti haut-savoyard Préservation des hameaux anciens constitués de constructions alignées sur rue en ordre continu ou semi-continu.	Volonté de concevoir des formes architecturales contemporaines en accord avec le patrimoine bâti
Un PLU récent soucieux de la consommation foncière et de la maîtrise de l'urbanisation avec 3 OAP sectorielles. Secteurs de protection en zone A et N Des outils mobilisés pour repérer / protéger : bâtiments patrimoniaux, secteurs de bâti remarquables, éléments de paysage, continuités écologiques et des espaces boisés classés sur les boisements				